



DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES CANDIDATS-LOCATAIRES A UN LOGEMENT COMMUNAL

Veuillez compléter ce formulaire en lettres **MAJUSCULES**. Un ménage ne peut déposer qu'un seul formulaire.

Prière de joindre tous les documents nécessaires pour que la candidature soit **complète** et recevable : voir la liste page 4.

La **confirmation** et le numéro d'inscription vous seront adressés par courrier ou par courriel.

Nom:

1. CANDIDAT

Nom:

CONJOINT ou COHABITANT

| Prénom : |
|-------------------------|
| Sexe: F - M |
| Date de naissance : |
| Lieu de naissance : |
| N° Registre national* : |
| |
| Téléphone (en journée) |
| Adresse Email |
| Autre contact: |
| |
| N°: Bte: |
| Commune : |
| |
| N° : Bte : |
| Commune: |
| |

des membres du ménage doit être inscrit au registre de la population ou des étrangers.

* Le numéro national est un élément essentiel de la candidature à un logement communal. Vous pouvez le trouver sur votre carte d'identité ou sur certaines compositions de ménage. Au moins un





3. ENFANTS faisant partie du ménage

| Nom et prénom | Date naissance | Sexe | Numéro national |
|---------------|----------------|------|-----------------|
| | | F/M | |

4. AUTRES PERSONNES faisant partie du ménage

| Nom et prénom | Date | Sexe | Numéro national |
|---------------|-----------|------|-----------------|
| | naissance | | |
| | | F/M | |

5. POUR REPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

a) Jusqu'à quel étage la personne à mobilité réduite du ménage peut-elle monter sans disposer d'un ascenseur ?

Rez-de-chaussée – premier – deuxième

b) Y'a-t-il dans votre ménage une ou plusieurs personnes qui présentent un handicap locomoteur permanent reconnu à plus de 66% (ou 9 points de perte d'autonomie) nécessitant un logement adapté ? OUI – NON





Si OUI, veuillez fournir l'attestation émanant du Service Public Fédéral Sécurité Sociale et répondre aux questions suivantes :

- Est-il nécessaire que les abords du logement soient accessibles en chaise roulante ?

OUI - NON

- La ou les personnes handicapées doivent-elles pouvoir circuler au moins partiellement (séjour et toilette) en chaise roulante dans le logement ?
 OUI – NON
- Est-il nécessaire que le logement soit totalement adapté à la circulation en chaise roulante ?

OUI - NON

6. DECLARATIONS SUR L'HONNEUR ET AUTORISATION

Les soussignés déclarent sur l'honneur :

- qu'aucun membre du ménage ne possède de bien immobilierⁱ en pleine propriété, en emphytéose ou en usufruit, à destination de logement:
- que les renseignements repris dans le présent formulaire sont exacts et complets.

Toute fausse déclaration portant sur les conditions d'admission entraînera la radiation de la candidature ainsi que l'impossibilité de se réinscrire pendant 12 mois.

La signature du présent formulaire autorise l'administration communale à obtenir des services compétents tous documents relatifs aux vérifications nécessaires à l'examen du dossier.

| rail a | ie | 20 |
|---------------------|---|----------------------------|
| Signature(s) | | |
| Le (la) candidat(e) | Le (la) conjoint(e) ou Cohabitant(e) | Les autres membres majeurs |
| NOM, Prénom | NOM, Prénom | NOM, Prénom |

ⁱ Le règlement d'attribution prévoit qu'aucun membre du ménage du candidat-locataire ne peut posséder, en pleine propriété, en emphytéose ou en usufruit, un bien immeuble affecté au logement.

_

F = :4 3





| Remarques éventuelles : |
|---|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| Indications de service (cadre réservé à l'administration) |
| Date et heure de remise de l'accusé de réception : |
| |
| |
| |
| |





| A joindre obligatoirement : |
|--|
| Une <u>composition de ménage</u> actualisée, téléchargeable gratuitement au moyen de votre carte d'identité électronique, de votre code PIN et d'un lecteur de carte à l'adresse suivante : https://mondossier.rrn.fgov.be . |
| Pour tous les membres du ménage inscrits sur la composition de ménage qui ne sont pas enfants à charge : <u>l'avertissement extrait de rôle</u> se rapportant à l'avant-dernière année (pour 2017 : Exercice d'imposition 2016/ Revenus 2015) ; téléchargeable gratuitement au moyen de votre carte d'identité électronique, de votre code PIN et d'un lecteur de carte à l'adresse suivante : http://www.myminfin.be . |
| Les demandeurs ne disposant pas d'avertissement-extrait de rôle peuvent prouver leurs revenus au moyen de(s): - Attestation-s de revenus fournie-s par le-s employeur-s sur les 12 derniers mois pour chaque membre du ménage salarié; - Historique annuel des périodes de paiement pour chaque membre du ménage indemnisé par l'assurance maladie-invalidité ou chômage; - Attestation des revenus annuels d'un Centre Public d'aide sociale (CPAS). |
| Une attestation nominative de l'organisme de paiement des <u>allocations familiales</u> (montants inclus) pour tous les enfants à charge faisant partie du ménage. |
| Une <u>copie de la carte d'identité</u> (recto/verso) du ou des demandeurs du logement (si la demande est faite au nom des deux conjoints) et de tous les membres majeurs du ménage |
| <u>Si</u> un membre de votre famille est atteint d'un handicap locomoteur permanent reconnu à plus de 66% (ou 9 points de perte d'autonomie) nécessitant un logement adapté, copie de <u>l'attestation émanant du Service Public Fédéral Sécurité Sociale</u> . |

Si vous ne disposez pas de lecteur de carte ou d'imprimante pour imprimer votre avertissement extrait de rôle ou composition de ménage en vue de compléter votre dossier, le Guichet Info Logement peut vous aider à l'imprimer. Pour cela prenez un rendez-vous au 02/378.44.28 du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Attention, il sera nécessaire de vous présenter avec votre carte d'identité électronique et le code pin de celle-ci.





Le candidat est tenu de renouveler sa candidature tous les deux ans et de communiquer dans un délai maximal de deux mois toute modification de la composition de ménage ou tout changement d'adresse, faute de quoi sa candidature pourra être radiée.

Seul le présent formulaire dûment complété, signé et accompagné des annexes requis sera pris en compte pour renouveler la candidature. Il peut être téléchargé ici : http://www.forest.irisnet.be/fr/services-communaux/logement/logements-communaux